

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Section 1 : Renseignements sur le produit chimique et l'entreprise

### 1.1 Identificateur du produit

Nom du produit : KaiBosh

### 1.2 Usage recommandé de la substance ou du mélange et restrictions d'utilisation

Usage du produit : Nettoyant désinfectant

Numéro d'enregistrement EPA : 10324-93-71665

### 1.3 Détails concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant : Kaivac Inc.  
2680 Van Hook Ave.  
Hamilton, OH 45015

1.4 Numéro de téléphone d'urgence : En cas d'urgence médicale SEULEMENT, veuillez appeler :  
INFOTRAC au 1-800-535-5053 24/7/365

Numéro de téléphone pour obtenir des renseignements : 800-287-1136

Courriel :

Date de préparation/révision de la FDS : 26 février 2021

## Section 2 : Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification OSHA É.-U. (29CFR1910.1200) : Lésions oculaires Catégorie 1  
Irritation cutanée Catégorie 2

### 2.2 Éléments d'information sur l'étiquette :



**DANGER!** Tetrasodium EDTA, chlorure d'alkyldiméthylbenzyl ammonium (C12-C18) et composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C12-14 [(éthylphényl)méthyl]diméthyles, chlorures

H315 Provoque une irritation cutanée

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

**Prévention :**

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.

**Réponse :**

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P302+P352 IF EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

### 2.3 Autres dangers : Aucun n'a été identifié

<b>Section 3 : Composition/information sur les ingrédients</b>
----------------------------------------------------------------

Composant	Numéro CAS/ Numéro EINECS.	Quantité	Classification SGH
Eau	7732-18-5/231-791-2	75-90%	Non classés
Agent tensioactif	68131-40-8	4,3-4,7%	Irritation cutanée Catégorie 2 (H315) Lésions oculaires Catégorie 1 (H318) Toxicité aiguë Catégorie 4 (H302, H312, H332)
Carbonate de sodium	497-19-8/207-838-8	2-3%	Irritation oculaire Catégorie 2 (H319)
Tetrasodium EDTA	64-02-8/200-573-9	2-3%	Lésions oculaires Catégorie 1 (H315) Toxicité aiguë, Catégorie 4 (H332)
Chlorure d'alkyldiméthyl benzylammonium (C <sub>14</sub> 60 %, C <sub>12</sub> 30 %, C <sub>18</sub> 5 %, C 5 %)	68391-01-5/269-919-4	2,25 %	Corrosion cutanée Catégorie 1B (H314) Toxicité aiguë Catégorie 4 (H302, H312)
Chlorure de N-alkyle N,N-Diméthyle benzylammonium (C <sub>12</sub> 68 %, C <sub>14</sub> 32 %)	85409-23-0/287-090-7	2,25 %	Corrosion cutanée Catégorie 1B (H314) Toxicité aiguë Catégorie 4 (H302, H312)
Éthanol	64-17-5/200-578-6	<1 %	Liquides inflammables Catégorie 2 (H225) Irritation oculaire Catégorie 2 (H319)

Se reporter à la section 16 pour le texte complet des classes SGH et des mentions H

Les pourcentages exacts sont un secret commercial.

<b>Section 4 : Mesures de premiers soins</b>
----------------------------------------------

#### 4.1 Description des mesures de premiers soins

##### Premiers soins

**Contact avec les yeux :** Rincer immédiatement les yeux avec de l'eau pendant au moins 20 minutes tout en soulevant les paupières supérieure et inférieure. Consulter immédiatement un médecin.

**Contact avec la peau :** Laver avec de l'eau pendant 15-20 minutes. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Consulter un médecin si une irritation se manifeste ou persiste.

**Orale :** Si la victime est consciente, rincer la bouche avec de l'eau et donner un verre d'eau pour diluer. Ne pas faire vomir. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente ou convulsive. Consulter immédiatement un médecin.

**Par inhalation :** Transporter la personne à l'extérieur. Consulter un médecin si l'irritation ou d'autres symptômes persistent.

**Voir la section 11 pour de plus amples renseignements concernant les effets sur la santé.**

**4.2 Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés :** Provoque une irritation oculaire grave ou des brûlures. Des lésions permanentes peuvent survenir. L'inhalation de brouillards peut provoquer l'irritation des voies respiratoires supérieures. L'ingestion peut provoquer une irritation gastro-intestinale. Un contact cutané prolongé peut provoquer une irritation et une sécheresse.

**4.3 Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire :** En cas de contact oculaire ou d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.

---

### Section 5 : Mesures à prendre en cas d'incendie

---

**5.1 Moyens d'extinction :** Utiliser tout moyen adapté à l'incendie environnant.

**5.2 Dangers spécifiques découlant de la substance ou du mélange :** La décomposition thermique produit des oxydes de carbone et des vapeurs de chlorure toxiques.

**5.3 Précautions spéciales pour les pompiers :** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome à pression positive et un équipement de protection intégral en cas d'incendie dans les endroits où des produits chimiques sont utilisés ou entreposés.

---

### Section 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

---

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence :**

Porter des vêtements de protection appropriés au besoin pour éviter tout contact oculaire et cutané.

**6.2 Précautions environnementales :** Éviter la contamination des sources d'eau et le déversement dans l'environnement. Signaler les déversements aux autorités au besoin.

**6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage :** Contenir et recueillir le déversement avec des matériaux inertes tels qu'un absorbant commercial, du sable ou de la terre. Placer dans un contenant approprié pour l'élimination. Si autorisé, diluer et rejeter dans l'égout.

**6.4 Référence à d'autres sections :**

Se reporter à la section 13 pour les informations relatives à l'élimination et à la section 8 pour l'équipement de protection.

---

### Section 7 : Manutention et stockage

---

**7.1 Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention :**

Éviter tout contact avec les yeux. Éviter le contact cutané prolongé. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Se laver soigneusement après manipulation et avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Consulter l'étiquette du produit pour connaître le mode d'emploi pour garantir l'efficacité.

**7.2 Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités :** Conserver dans un endroit frais et bien aéré, loin des bases et autres matières incompatibles. Garder le contenant fermé. Ne pas contaminer l'eau, les denrées alimentaires ou les aliments pour animaux lors du stockage ou de l'élimination. Conserver dans le contenant d'origine dans des endroits inaccessibles aux jeunes enfants. Ne pas entreposer sur le côté. Éviter de rayer ou d'enfoncer les parois latérales.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s) :**

**Utilisations industrielles :** Aucun n'a été identifié

**Utilisations professionnelles :** Aucun n'a été identifié

---

### Section 8 : Contrôles de l'exposition / protection individuelle

---

**8.1 Paramètres de contrôle :**

Nom chimique	É.-U. OEL	UE IOEL	R.-U. OEL	DFG MK	Valeurs biologiques limites
Eau	Non établi				
Agent tensioactif	Non établi				

Carbonate de sodium	Non établi	Non établi	Non établi	Non établi	Non établi
Tetrasodium EDTA	Non établi	Non établi	Non établi	Non établi	Non établi
Chlorure d'alkyldiméthyl benzylammonium (C <sub>14</sub> 60 %, C <sub>12</sub> 30 %, C <sub>18</sub> 5 %, C 5 %)	Non établi	Non établi	Non établi	Non établi	Non établi
Chlorure de N-alkyle N,N-Diméthyle benzylammonium (C <sub>12</sub> 68 %, C <sub>14</sub> 32 %)	Non établi	Non établi	Non établi	Non établi	Non établi
Éthanol	ACGIH TLV STEL 1000 ppm, OSHA PEL TWA 1000 ppm	Non établi	TWA 1000 ppm	TWA 500 ppm, STEL 1000 ppm	Non établi

## 8.2 Contrôles de l'exposition :

**Contrôles d'ingénierie appropriés :** La ventilation générale est généralement adéquate pour une utilisation normale. Au besoin, utiliser une ventilation par aspiration locale pour maintenir la concentration des constituants dangereux en deçà des limites recommandées.

### Mesures de protection individuelle

**Protection respiratoire :** Pas nécessaire si les concentrations de composants dangereux sur le lieu de travail sont inférieures aux limites recommandées. Porter un appareil respiratoire approuvé si les limites d'exposition sont dépassées. Le choix et l'utilisation des appareils respiratoires doivent se baser sur le type, la forme et la concentration des contaminants. Respectez les réglementations locales ou nationales en vigueur aux États-Unis : OSHA 1910.134, ANSI Z88.2 et les bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

**Protection des yeux :** Utiliser des lunettes de protection contre les produits chimiques.

**Protection de la peau :** Le port de gants en néoprène ou en nitrile est recommandé lorsque le contact est probable. Porter les vêtements de protection nécessaires pour éviter tout contact cutané, prolongé ou répété, lors de la manipulation.

**Autre protection :** Aucune requise.

---

## Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

---

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base :

**Apparence et odeur :** Liquide jaune clair avec une odeur d'agrumes.

<b>Solubilité dans l'eau :</b>	Soluble	<b>Point d'ébullition :</b>	Non déterminé
<b>Seuil olfactif :</b>	Non déterminé	<b>Coefficient de partage :</b>	Non déterminé
<b>pH :</b>	11,5 ± 0,3	<b>Point de fusion :</b>	Non déterminé
<b>Densité spécifique :</b>	1,039 (8,66 lb/gal)	<b>Densité de vapeur :</b>	Non déterminé
<b>Taux d'évaporation :</b>	Non déterminé	<b>Tension de vapeur :</b>	Non déterminé
<b>Inflammabilité (solide/gaz) :</b>	Non applicable	<b>Point d'éclair :</b>	> 200 °F (>100 °C) – Vase clos Pensky Martin
<b>Limites d'explosivité :</b>	Non déterminé	<b>Température d'auto-inflammation :</b>	Non déterminé
<b>Température de décomposition :</b>	Non déterminé	<b>Viscosité :</b>	Non déterminé
<b>Propriétés d'explosivité :</b>	Aucun	<b>Propriétés oxydantes :</b>	Aucun

### 9.2 Autres informations : Aucun

---

**Section 10 : Stabilité et réactivité**

---

**10.1 Réactivité :** Non réactif dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

**10.2 Stabilité chimique :** Stable.

**10.3 Risques de réactions dangereuses :** La réaction aux agents oxydants et aux acides puissants génèrera de la chaleur.

**10.4 Conditions à éviter :** Aucune connue.

**10.5 Matériaux incompatibles :** Éviter les agents oxydants et les acides puissants.

**10.6 Produits de décomposition dangereux :** La décomposition thermique produit des oxydes de carbone et des vapeurs de chlorure toxiques.

---

**Section 11 : Données toxicologiques**

---

**11.1 Renseignements sur les effets toxicologiques :****Dangers potentiels pour la santé**

**Par inhalation :** Les brouillards peuvent provoquer l'irritation des muqueuses et des voies respiratoires accompagnée de toux, maux de gorge et difficultés respiratoires.

**Contact cutané :** Provoque une irritation.

**Contact oculaire :** Provoque une irritation grave ou des brûlures accompagnées de rougeurs, de douleurs et des larmoiements. Des lésions oculaires permanentes peuvent survenir.

**Orale :** L'ingestion peut provoquer une irritation gastro-intestinale.

**Valeurs de toxicité aiguë :** ETA du produit : Orale : 7270 mg/kg, par voie cutanée : 17714 mg/kg, par inhalation : 23 mg/L

Carbonate de sodium : DL50 orale (rat) : 2800 mg/kg, CL50 inhalation (rat) : 2,3 mg/L/2 h, DL50 cutanée (lapin) > 2000 mg/kg

Tetrasodium EDTA : DL50 orale (rat) : 1780 mg/kg

Agent tensioactif : DL50 orale (rat) : 412-2394 mg/kg, DL50 cutanée (lapin) : 1127-2395 mg/kg, DL50 inhalation (rat) : 1,06 mg/L/4 h

Éthanol : DL50 orale (rat) : 10470 mg/kg, CL50 inhalation (rat) : 116,9 mg/L

**Corrosion/irritation cutanée :** Des études effectuées sur le produit montrent que le produit n'est pas corrosif pour la peau. Le produit est irritant pour la peau selon les règle de mélange.

**Lésion oculaire/ irritation :** Le produit est nocif pour les yeux.

**Irritation respiratoire :** L'inhalation prolongée peut provoquer une irritation respiratoire.

**Sensibilisation respiratoire :** Ce n'est pas un sensibilisant respiratoire.

**Sensibilisation de la peau :** Le produit n'est pas un sensibilisant.

**Mutagénicité des cellules germinales :** Ce produit ne devrait pas présenter de risque de dommages génétiques.

**Cancérogénicité :** Aucun des composants n'est classé comme cancérogène potentiel par le CIRC, le NTP, l'OSHA ou le CLP de l'OE.

**Toxicité pour le développement et la reproduction :** Aucune donnée particulière n'est disponible. Les composants ne sont pas toxiques pour la reproduction.

**Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) :** Aucune donnée particulière n'est disponible.

**Toxicité pour certains organes cibles (expositions répétées) :** Aucune donnée particulière n'est disponible. Aucun effet indésirable n'est attendu.

## Section 12 : Données écologiques

### 12.1 Écotoxicité :

Carbonate de sodium : CL50 crapet arlequin : 300 mg/L/96 h

Tetrasodium EDTA : CL50 crapet arlequin : 121 mg/L/96 h

Agent tensioactif : CL50 tête de boule : 3,2-3,6 mg/L/96 h, CE50 Daphnia magna : 7,3 mg/L/48 h, CE50 bactérie > 1000 mg/L/16 h

Éthanol : DL50 orale (rat) : CL50 tête de boule : 14200 mg/L/96 h

**12.2 Persistance et dégradation :** Agent tensioactif : >60 % en 28 jours.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation :** L'agent tensioactif n'est pas bioaccumulable.

**12.4 Mobilité dans le sol :** Aucune donnée disponible.

**12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB :** Aucune requise.

**12.6 Autres effets nocifs :** Aucune donnée disponible.

## Section 13 : Données sur l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets :

Éliminer conformément à toutes réglementations locales, provinciales et nationales. Les réglementations locales peuvent être plus strictes que les exigences régionales et nationales. Il incombe au producteur de déchets de déterminer la toxicité et les caractéristiques physiques du matériau afin de déterminer l'identification et l'élimination appropriées des déchets conformément aux réglementations applicables.

Ne pas réutiliser le contenant vide. Emballer et jeter à la poubelle (ou recycler).

## Section 14 : Informations relatives au transport

	14.1 Numéro ONU	14.2 Désignation officielle pour le transport selon l'ONU	14.3 Classe(s) de danger	14.4 Groupe d'emballage	14.5 Dangers environnementaux
<b>USDOT</b>	Aucun	Non réglementé	Aucun	Aucun	Non
<b>TMD canadien</b>	Aucun	Non réglementé	Non réglementé	Aucun	Non
<b>ADR/RID UE</b>	Aucun	Non réglementé	Non réglementé	Aucun	Non
<b>IMDG</b>	Aucun	Non réglementé	Non réglementé	Aucun	Non
<b>AITA/OACI</b>	Aucun	Non réglementé	Non réglementé	Aucun	Non

**14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur :** Aucun n'a été identifié

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe III de la convention MARPOL 73/78 et au Recueil IBC :** Non applicable.

---

**Section 15 : Information sur la réglementation**


---

**15.1 Réglementation/législation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement applicable à la substance ou au mélange**

Ce produit chimique est un pesticide homologué par l'Agence des États-Unis pour la protection de l'environnement (EPA) et est soumis à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale sur les pesticides. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité (FDS) et pour les étiquettes des produits chimiques non pesticides sur le lieu de travail. Les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette du pesticide sont reproduits ci-dessous. L'étiquette du pesticide contient également d'autres renseignements importants, y compris le mode d'emploi.

**Étiquetage FIFRA :**

**CONSEILS DE PRUDENCE**  
**Dangers pour les humains et les animaux domestiques**  
**DANGER. Garder hors de la portée des enfants**

Corrosif. Provoque des lésions oculaires irréversibles et des brûlures cutanées. Nocif en cas d'ingestion ou d'absorption par la peau. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Porter des lunettes de protection ou un écran facial, des gants en caoutchouc et des vêtements de protection lors de la manipulation. Se laver soigneusement à l'eau et au savon après la manipulation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

**DANGERS PHYSIQUES OU CHIMIQUES** Ne pas mélanger avec des oxydants, des savons et des détergents anioniques.

**RÈGLEMENTATION DES ÉTATS-UNIS :**

**Exigences de déclaration Sara aux É.-U. :** Les composants de ce produit ne sont pas soumis aux exigences de déclaration des sections 302, 304 et 313 du Title III du Superfund Amendments and Reauthorization Act.

**Quantités servant à la planification des seuils de SARA aux É.-U. :** Il n'existe pas de quantités servant à la planification des seuils particulières pour les composants de ce produit. Le seuil par défaut de 10 000 lb (4 540 kg) s'applique donc en vertu du règlement 40 CFR 370.20 pour la soumission des fiches de données de sécurité fédérales et le dépôt de l'inventaire.

**Quantité à déclarer (QD) selon CERCLA aux É.-U. :** Ce produit n'est pas soumis aux exigences de déclaration du CERCLA. De nombreux États ont des exigences de déclaration de déversement plus strictes. Signaler les déversements exigés par les réglementations fédérales, étatiques et locales.

**Situation dans l'inventaire de la TSCA aux É.-U. :** Les composants de ce produit sont répertoriés dans l'inventaire de la TSCA ou sont exemptés de l'inscription.

**Autres réglementations fédérales aux É.-U. :** Aucun

**La Safe Drinking Water And Toxic Enforcement Act de la Californie (Proposition 65) :** Les ingrédients suivants figurent sur les listes de la Proposition 65 :

Nom	CAS	Quantité
Chlorure de benzyle	100-44-7	<10 ppm

---

**Section 16 : Autres informations**


---

**CLASSEMENT NFPA (NFPA 704)** FEU : 1 SANTÉ : 3 INSTABILITÉ : 0

**CLASSEMENT HMIS** FEU : 1 SANTÉ : 3 DANGERS PHYSIQUES : 0

**Mentions de danger des classes du SGH pour référence (voir les sections 2 et 3) :**

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H225 Liquide et vapeurs très inflammables  
H302 Nocif en cas d'ingestion  
H312 Nocif par contact cutané  
H332 Nocif par inhalation

**Date de révision :** 2/26/21

**Remplace la date :** 1/21/15

**Sommaire de la révision :** Convertir au format américain SGH avec classification SGH.

---

Les informations contenues dans le présent document sont jugées exactes, mais ne sont pas garanties. Les données et les calculs sont basés sur les informations fournies par le fabricant du produit et les fabricants des composants du produit. Il est conseillé aux utilisateurs de confirmer à l'avance la nécessité d'informations à jour, applicables et adaptées aux circonstances d'utilisation. Kaivac décline toute responsabilité pour les blessures causées à l'acheteur ou à une tierce personne à proximité si les procédures de sécurité raisonnables ne sont pas respectées comme stipulé dans la fiche de données de sécurité. De plus, Kaivac décline toute responsabilité pour les blessures causées par une utilisation anormale de ce matériau, même si des procédures de sécurité raisonnables sont suivies.